

NOTICE sur le genre *Ancylus*, suivie d'un catalogue  
synonymique des espèces de ce genre, par M. A.  
BOURGUIGNAT.

Un anatomiste distingué, M. Moquin-Tandon, a publié l'année dernière, dans le *Journal de Conchyliologie*, un mémoire très remarquable, ayant pour objet de faire connaître l'organisation d'un Mollusque intéressant, l'Ancyle fluviatile, dont la petitesse rendait l'étude fort difficile. Recherches approfondies, observations pleines de sagacité, exposition claire et habile, tout se trouve réuni dans le beau travail que nous rappelons ici, et qui a fait naître en nous le désir d'étudier le genre Ancyle sous le rapport du test, et au point de vue monographique. En attendant que nous ayons complété cette étude, et réuni les matériaux, ainsi que les documents nécessaires pour donner une histoire complète du genre, nous profitons d'une place que M. Petit de la Saussaye veut bien mettre à notre disposition pour exposer dès à présent, et aussi succinctement que possible, les premiers résultats de nos recherches et de nos observations sur les coquilles dont il s'agit.

1. *Classification du genre.*

Depuis l'époque où l'existence du Mollusque qui nous occupe a été signalée pour la première fois, jusqu'aux derniers travaux de M. Moquin-Tandon, les naturalistes ont émis des opinions fort diverses, non seulement en ce qui concerne l'appellation générique à donner à cet animal, mais encore relativement à la famille dans laquelle il devait être rangé.

C'est Martin Lister qui le premier, vers 1678 (1), fit connaître, sous le nom de *Patella fluviatilis*, une espèce de ce genre, espèce qu'il reproduisit en 1685, sous le même nom, dans les descriptions de son *Historiæ sive synopsis meth. conch.* N° 39, f. 56.

C'est ce même Ancyle que d'Argenville figura en 1742; en l'indiquant simplement sous le nom de *Patelle*, désignation insuffisante, que Gualtieri employa à la même époque pour deux espèces distinctes du genre Ancyle.

Voici les appellations qu'on trouve dans les ouvrages qui parurent depuis cette époque jusqu'au commencement de ce siècle,

*Patella* chez Linné, en 1746 (2), puis *Patella lacustris* dans celles de ses œuvres éditées en 1758, 1761, 1767, etc.

*Patella picolissima* chez Giuseppe Ginanni, en 1757 (3).

*Ancyle* chez L. Geoffroy, en 1767, dans son petit *Traité sur les coquilles des environs de Paris* (4).

*Lepas simplex* dans Buc'hoz, en 1771 (5).

*Ancylus lacustris* et *A. fluviatilis* chez Fr. Ot. Müller, en 1773 et 1776.

*Patella lacustris* chez Thomas Pennant, en 1777.

*Patella fluviatilis* chez Da Costa, en 1778.

*Patella lacustris* et *P. fluviatilis* dans Schrocter, en 1779, et dans Gmelin, en 1790.

*Patella lacustris* et *P. cornea* chez Poirét, en 1801.

Enfin, *Ancylus lacustris* et *fluviatilis* chez Draparnaud.

(1) *Historiæ animalium Angliæ*, p. 154, T. 44, pl. 3, N° 32.

(2) *Fauna Succica*. . . . p. 569, N° 4272.

(3) *Opere posthuma*. . . . tom. 2, p. 50, pl. 2, f. 11.

(4) Le mot Ancyle fut tiré du grec ἀγκύλος (*uncus*, crochu), et ne vient point, ainsi que plusieurs personnes semblent le croire, du mot latin *ancila*, bouclier.

(5) *Aldrovandus Lotharingæ*, etc. . . . p. 236, N° 1430.

A partir de cet auteur, il n'y eut plus d'hésitation parmi les naturalistes, et le nom donné par Geoffroy, et adopté par Müller et par Draparnaud, a été définitivement accepté par les principaux auteurs, qui séparèrent ces animaux des Patelles marines.

En ce qui concerne la famille et l'ordre auxquels semblait devoir appartenir le genre *Ancyle* ;

Nous voyons De Roissy le placer, en 1805, dans la famille des Patelles, entre celles-ci et les Fissurelles.

Lamarck fut longtemps sans en parler, et ce n'est que dans le 6<sup>e</sup> volume de ses Animaux sans vertèbres, en 1822, qu'il dit, que ne connaissant pas encore parfaitement l'organisation des Ancyles, il croit devoir provisoirement les placer dans la famille des Calyptraciens.

Férussac, de son côté, en 1822 (1), considérant les Ancyles comme pulmonés, à l'instar des Lymnées, les range à la suite de celles-ci, et dans la même famille.

De Blainville, à son tour, se basant sur une ressemblance dans la position des branchies, accola le genre *Ancyle* (1825) au genre *Haliotis*, et créa pour eux la famille des Otidés.

Sander Rarig, dans son Manuel de conchyliologie (1829), rapporta les Ancyles à la famille des Semiphylliadiens de Lamarck.

M. Michaud, en 1831, dans son complément à l'ouvrage de Draparnaud, et à sa suite la plupart des auteurs français de faunes locales placent ce genre dans la famille des Lymnéens, et dans l'ordre des Trachéliopodes aquatiques de Lamarck.

M. Al. d'Orbigny, dans son magnifique ouvrage sur les Mollusques de l'Amérique méridionale, range les Ancyles, à la suite du genre *Planorbis*, dans l'ordre des pulmonés aquatiques.

(1) Dict. class. d'hist. nat. (art. *Ancyle*), tom. 1<sup>er</sup>, p. 345.

Mauduit, en 1839, dans son tableau des Mollusques de la Vienne, crée pour les Ancyles une famille spéciale, à laquelle il donne le nom d'*Ancyliens*.

Enfin, la classification que leur donne M. l'abbé Dupuy, dans son Histoire naturelle des Mollusques de France, est, de toutes, la plus difficile à comprendre, puisqu'il adopte successivement pour les Ancyles la famille des *Ancyloïdés* (*Ancyloidœa*) de Fitzinger (1833) dans le premier fascicule de son ouvrage, puis tout à la fois, dans ce même fascicule et dans le cinquième, la famille des *Ancylœa* de Menke, et des *Ancyliens* de Mauduit.

Les naturalistes allemands ne se sont pas montrés moins incertains sur le rang qu'il convenait d'assigner aux Ancyles. Oken (1815) les confond dans son genre *Bullinus* avec les Physes. Ch. Pfeiffer (1821) les classe dans l'ordre des Cyclobranches de Cuvier, tandis que Menke, en 1830, Fitzinger, en 1833, créent pour les Ancyles des familles, dont ces Mollusques sont le prototype.

En Suisse, Hartmann (1825) place le genre dont il s'agit dans la première section des Dermobranches hermaphrodites, puis, en 1840, il le classe parmi les Mollusques pectinibranches hydrophiles.

En Angleterre, M. Gray (1), dans sa classification naturelle des Mollusques, se basant sur la structure interne des Ancyles, les place immédiatement à la suite des genres *Planorbis*, dans l'ordre des Pneumobranches adelopneumonés aquatiques. Fleming les met dans la famille des Pulmonifères aquatiques, etc., etc.

Nous ne pousserons pas plus loin l'histoire de tant de changements et d'incertitudes, qui deviendrait fastidieux, si, après avoir cité les opinions des principaux

(1) In Medic. reposit. (mars 1821), p. 229.

naturalistes, nous voulions passer à celles des auteurs secondaires.

Aujourd'hui, d'ailleurs, les travaux de M. Moquin-Tandon ont éclairci tous les doutes, et, grâce à cet habile observateur, on sait que le genre *Ancyle* doit être placé définitivement à la suite du genre *Lymnæa*, et dans la famille des *Lymnéens*.

Quant à l'ordre auquel il conviendrait de rattacher la famille, M. Moquin-Tandon, se fondant sur la constitution pulmobranchéale des animaux qui la composent, c'est-à-dire sur la faculté qu'ils possèdent de pouvoir respirer tantôt l'air libre, tantôt l'air contenu dans l'eau, propose l'établissement d'un nouvel ordre, dont le nom rappellerait cette faculté, et qu'il désigne sous le nom d'ordre des *Gastéropodes amphibies*.

Nous ne pouvons que partager l'opinion du savant professeur, tout en pensant que son idée serait peut-être mieux rendue par les mots *Gastéropodes pulmobranches* : cette dénomination, à la vérité, ainsi que M. Moquin le fait observer dans une note placée à la fin de son travail (1), a déjà été employée par quelques auteurs pour désigner certains Mollusques auxquels on ne saurait appliquer cette qualification, attendu qu'ils sont simplement pulmonés ; mais est-ce là un motif suffisant pour abandonner une expression qui rentre bien mieux dans les habitudes du langage scientifique ? Ne peut-on dire aussi, qu'en raison de la place intermédiaire que l'ordre nouveau devra occuper entre les *Pulmonés* et les *Bran-chifères*, le mot *Pulmobranches* rappelle d'une manière plus naturelle les relations qui existent entre eux ? Notre observation, au surplus, a trop peu d'importance pour que nous devions nous y arrêter plus longtemps, et nous allons dire quelques mots des caractères propres au genre *Ancyle*, considéré sous le rapport de la coquille.

1) Journal de Conchyliologie, 3<sup>e</sup> volume (1852), p. 357.

## II. Description du genre.

Nous croyons tout à fait inutile de reproduire la description de l'animal du genre *Ancyle*, et nous ne pouvons que renvoyer le lecteur au travail si clair et si complet que M. Moquin a publié dans le *Journal* sur ce Mollusque : nous nous bornons à donner, comme il suit, la caractéristique de la coquille.

COQUILLE recouvrant entièrement l'animal, épidermée, muscoso-cornée ou crétacée, transparente ou opaque ; lisse ou striée, de forme patelloïde, ou pyléopside, plus ou moins spirale, présentant un sommet mousse, obtus, ou aigu, plus ou moins incliné à droite (*ancylastrum*) ou à gauche (*velletia*).

Impressions musculaires très peu visibles, étroites, linéaires, situées un peu au-dessus du péristome.

Nous ferons remarquer, à l'occasion des caractères énumérés ci-dessus, que divers auteurs, et dernièrement M. l'abbé Dupuy, dans son ouvrage sur les Mollusques de France, présentent la coquille de l'*Ancyle* comme non spirale, et ne possédant pas même un rudiment de spire, tandis que nous la notons comme *plus ou moins spirale*. Ce caractère avait déjà été observé et constaté par plusieurs conchyliologues, tels que MM. de Férussac, Bouchard-Chantereaux, Moquin-Tandon, etc., et, quant à nous, l'observation de toutes les espèces connues jusqu'à présent nous a convaincu que la spire existe réellement chez les *Ancyles* ; nous avons aussi reconnu que la direction de cette courbure est une circonstance à laquelle il importe de faire attention, *parce qu'elle correspond toujours, mais en sens inverse, avec la position dextre ou sénestre de la poche pulmobranchiale*. Il y a même là une loi constante de la constitution de l'*Ancyle*.

C'est surtout lorsque la coquille se trouve encore à l'état embryonnaire que la spire est gyrocolle et très visible : elle ressemble alors à celle des *Natices* : la torsion en est parfaitement bien marquée, et présente même un tour et demi, et jusqu'à deux tours. S'il n'en est pas ainsi chez l'*Ancyle* adulte, c'est que le sommet du test s'est oblitéré et émoussé : toutefois, dans quelques espèces, comme les *Anc. striatus* (Webb), *A. concentricus* (d'Orbig.), la courbe est tellement prononcée, qu'on peut la considérer comme une véritable spire.

Les *Ancyles*, même à l'état parfait, sont donc toujours des animaux à spire ; seulement celle-ci est détachée, éleutérogyre, et le test s'en élargit tout à coup d'une manière démesurée. Le sens de l'inclinaison du sommet donne la direction de la volute, et par conséquent sert à distinguer le côté intérieur du côté extérieur de la coquille. Quant aux espèces qui, arrivées à l'état adulte, ne présentent plus d'une manière sensible la direction dextre ou sénestre du sommet, il est indispensable, pour reconnaître ce caractère, de recourir à des échantillons jeunes, ou bien encore d'examiner la position de la poche pulmonobranchiale, qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, se trouve constamment située à l'opposé du sens de la spire.

### III. *Division du genre Ancyle.*

M. Beck a, le premier, séparé les *Ancyles* en deux groupes, dans son catalogue des coquilles de la collection du Roi de Danemarck (1). Dans le premier de ces groupes, auquel l'auteur conserve le nom d'*Ancylus*, se trouve placé comme type le *Anc. fluviatilis*, List. Dans le second, qu'il nomme *Acroloxus*, il range l'*Anc. lacustris*, accolé,

(1) *Index molluscorum Musei Principis Christiani Frederici*, 1837. Simple catalogue, non achevé, et qui paraît même n'être pas entré dans le commerce de la librairie. S. P.

on ne sait pourquoi, aux *Anc. radiatus* de Guilding, et aux *A. culicoides*, *concentricus* de M. d'Orbigny.

Ce classement est évidemment erroné, et d'un autre côté M. Beck n'a donné aucune espèce d'indication sur les caractères particuliers à ses deux divisions, en sorte qu'il devient impossible d'y attacher la moindre importance.

M. Gray (1) a été plus explicite, et a vu deux genres dans les espèces réunies avant lui sous le nom d'Ancyles, d'abord le genre *Ancylus*, puis le genre *Velletia*, dont le type serait l'*Ancylus lacustris* de Müller.

Voici les caractères génériques qu'il attribue aux espèces qu'il fait entrer dans son genre *Velletia*.

« Animal like *Ancylus*, but *dextral*; the Shell oblong,  
» compressed, conical, with the apex rather the middle,  
» bent to the left, as in other *dextral* shells; mouth  
» elongata. »

Cette division est bonne, puisqu'elle se fonde sur un caractère réel, la position de la cavité pulmobranchiale, qui, chez l'*A. lacustris*, est différente de celle qu'elle occupe chez les autres Ancyles; mais nous ne pensons pas que ce caractère isolé soit suffisant pour autoriser la création d'un genre, et nous ne conserverons l'appellation *Velletia* qu'à titre de simple division du genre *Ancylus*.

M. l'abbé Dupuy, dans son Histoire des Mollusques de France, semble aussi avoir voulu adopter deux coupes dans le genre qui nous occupe, l'une qu'il désigne sous le nom d'Ancyles (*Ancyli veri*), et l'autre à laquelle il n'applique aucun nom, et dont il n'indique ni les caractères, ni le type, de telle sorte qu'il nous a été impossible de comprendre la pensée de l'auteur, qui ne nous paraît pas avoir saisi les différences essentielles existant entre les Ancyles proprement dits, et le *lacustris* de Müller.

(1) Manual of the land and fresh. Shells, etc.... (1840), p. 556.



Quant à nous, nous adoptons la division du genre en deux coupes, auxquelles nous trouvons des caractères distincts, tirés de la conformation du test, et surtout de celle de l'animal : caractère que nous formulons comme il suit :

1<sup>re</sup> Section. S. G. ANCYLASTRUM.

« Animal *senestre* : coquille ayant toujours le sommet  
» plus ou moins *incliné à droite*. »

2<sup>e</sup> Section. S. G. VELLETTA.

« Animal *dextre* : coquille ayant toujours le sommet  
» plus ou moins *incliné à gauche*. »

Nous employons le mot *Ancylastrum*, d'accord en cela avec M. Moquin-Tandon, pour désigner notre premier groupe, parce qu'il ne nous a pas paru logique de conserver le nom même du genre pour en désigner seulement une division : d'un autre côté, la nature typique qu'il faut reconnaître aux espèces que nous prétendons classer dans cette section, exigeait que le nom du groupe rappelât en quelque sorte l'appellation générique. Nous avons donc agi comme le font souvent les botanistes en pareil cas, et nous avons usé du secours de leur terminologie, en employant la désinence *astrum*, dont ils se servent lorsqu'ils établissent dans un genre une subdivision dont la dénomination doit indiquer l'origine.

Quant à notre seconde section, nous adoptons pour elle le nom proposé en 1840, par M. Gray.

IV. *Caractères distinctifs des espèces.*

Après avoir établi, comme nous venons de le faire, les

caractères généraux des deux groupes qui composent le genre *Ancyle*, nous allons indiquer ceux d'après lesquels il faudra distinguer les espèces.

Jusqu'à présent, nous devons le dire, on n'a pas saisi les véritables caractères spécifiques des coquilles dont il s'agit : on s'est presque toujours basé à cet égard sur une ouverture ovale, elliptique ou arrondie, sur des stries plus ou moins apparentes, sur la coloration de la coquille, sur l'élévation plus ou moins sensible du test, etc.; mais des différences de cette nature, bonnes pour reconnaître des variétés, ne sont pas suffisantes pour séparer des espèces, ou du moins ne faudrait-il y attacher quelque valeur qu'autant qu'elles viendraient corroborer les caractères plus essentiels que nous allons signaler.

Le premier et le plus important de ces caractères, parce qu'il correspond toujours à la conformation même de l'animal, consiste, comme nous l'avons dit plus haut, dans la position dextre ou sénestre du sommet, qui, quelle que soit la position, peut présenter des formes différentes de contour, de courbure, d'obliquité, etc.

Un second caractère, fort essentiel à observer, est le mode d'après lequel le teste prend son accroissement, et qui servira à distinguer les groupes suivants :

1° Les espèces à *accroissement rectiligne*, c'est-à-dire les *Ancyles* dont les parties de la coquille, placées entre la pointe du sommet et le contour antérieur du péristome, vont en s'évasant sans prendre une apparence concave ou convexe ;

2° Les espèces à *accroissement convexe* ;

3° Les espèces à *accroissement complexe*, c'est-à-dire celles dont la croissance suit deux marches différentes et successives, soit qu'elle apparaisse d'abord rectiligne, et

ensuite concave ou convexe, puis rectiligne, ou convexe, et enfin concave.

L'accroissement que nous considérons ici comme caractère spécifique, est, qu'on veuille bien le remarquer, celui qui s'effectue entre le *sommet* et le *bord antérieur* du péristome ; il y a lieu, en effet, de le distinguer de celui qui s'opère vers le *bord postérieur* ; car il arrive rarement que l'un et l'autre se produisent de la même manière : toutefois, la forme de ce dernier accroissement n'en est pas moins bonne à noter, et peut fournir un excellent sous-caractère.

Nous indiquerons maintenant un troisième caractère, qui paraît avoir échappé jusqu'à ce jour à la sagacité des auteurs : il consiste dans une dépression souvent très apparente, que l'on trouve constamment au sommet du test des Ancyles, et que nous appellerons *dépression apicale*.

La dépression dont il s'agit se présente, selon les espèces, sous deux formes, la forme elliptique et la forme ronde : elle peut occuper en outre une des quatre positions suivantes :

1° Elle peut se trouver à l'extrémité du sommet, et regarder la base du bord postérieur du péristome ; alors, et en raison même de cette position, elle se rapproche toujours de la *forme arrondie* ;

2° Elle peut être placée un peu au-dessus de la pointe du sommet, et regarder plus ou moins obliquement le ciel, suivant que le sommet offre une spire plus ou moins prononcée ;

3° Placée dans la position qui précède, la dépression apicale peut se rencontrer sur le côté droit du sommet ;

4° Ou bien elle peut se trouver sur le côté gauche du sommet.

Dans ces trois dernières positions, la dépression apicale se présente ordinairement sous la forme *elliptique*.

Le caractère que nous venons de signaler ne doit point passer avant ceux que nous avons indiqués en premier lieu ; mais nous dirons qu'il est excellent pour les corroborer, et que dans la plupart des espèces il correspond exactement à la position du sommet et au mode d'accroissement.

N'oublions pas non plus un indice caractéristique, dont il importe de tenir compte pour arriver à la détermination des espèces : il s'agit des mœurs et de l'*habitat* de ces Mollusque : telles espèces, en effet, qui habitent les eaux vives, les sources, les courants rapides, ne se trouvent jamais dans les marais, les eaux fangeuses, etc. D'autres n'adhèrent qu'aux pierres et aux rochers, et ne s'attachent jamais aux plantes ; enfin, il en est qu'on ne trouve que dans les grandes rivières, et à des profondeurs notables, tandis que d'autres espèces préfèrent se tenir presque à la surface des eaux, sur des pierres à peine humectées, etc.

Ce n'est qu'après un examen sérieux de ces caractères de premier ordre, que l'observateur pourra s'occuper des formes de l'ouverture, des stries, de l'épaisseur, de la couleur du test, etc., accidents variables, et, selon nous, secondaires.

Nous donnerons, dans le prochain N<sup>o</sup> du Journal, le catalogue synonymique des espèces d'Ancyles connues jusqu'à présent.

B.

---